

**Secrétariat**

Distr. générale
10 mars 2026
Français
Original : anglais

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra- atmosphérique

**Note verbale datée du 24 février 2026, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), les renseignements suivants concernant l'objet spatial PHI-1 (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 4 mars 2026.



Annexe

Renseignements relatifs à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par les Émirats arabes unis*

PHI-1

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2025-276DP
Nom de l'objet spatial	PHI-1
État d'immatriculation	Émirats arabes unis
Date de lancement	28 novembre 2025 UTC
Heure de lancement	18 h 44 min 0 s UTC
Territoire ou lieu de lancement	Base spatiale de Vandenberg/Western Range, États-Unis d'Amérique
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	97 minutes
Inclinaison	97,6 degrés
Apogée	510 kilomètres
Périgée	510 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Démonstration de technologie

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Centre spatial Mohammed Bin Rashid
Site Web	www.mbrsc.ae/
Lanceur	SpaceX Falcon 9

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.